



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la recherche

Annexe pour les projets Canada – France

Procédure de Lead Agency ANR

Appel à projets générique 2025

IMPORTANT

L'évaluation des projets Canada-France se fera uniquement par l'ANR, selon les modalités de l'Appel à projets générique 2025 **disponibles [ici](#)** auxquelles s'ajoutent les dispositions du présent document.

Il est impératif de lire attentivement le plan d'action 2025, l'appel à projets générique 2025, le Guide de l'AAPG2025, le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<https://anr.fr/fr/rf/>) ainsi que l'ensemble du présent document avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Contact ANR :

aapg.adfi@anr.fr: montage administratif et financier

aapg.science@anr.fr: montage scientifique

aapg.si@anr.fr: difficulté rencontrée lors de la saisie des données ou lors du dépôt des documents sur le **site de dépôt**

Contact Équipe Canada :

rp-initiatives-pr@nserc-crsng.gc.ca: pour toute question concernant cette opportunité de collaboration, veuillez inclure « IA Canada-France » dans l'objet du courriel.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION AVEC LE CANADA

En mettant en place des accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs et chercheuses français.e.s d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants **se démarquant clairement** des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, de créer des zones de financement de la recherche sans frontière, l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et le [CRSNG](#) (*Le conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada*), ce dernier représentant le Conseil de recherches en sciences humaines ([CRSH](#)), et des Instituts de recherche en santé du Canada ([IRSC](#)) – ci-après collectivement dénommé Équipe Canada, et en collaboration avec [IVADO](#), ont décidé de signer un accord de type Lead Agency.

Dans ce cadre, un projet commun est préparé par les équipes des deux pays et évalué par une seule agence (la « *Lead Agency* »), laquelle prend en charge l'expertise et l'évaluation des projets. Les projets binationaux sont en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. Les agences partenaires ont accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales¹ selon ses propres modalités et conditions.

Pour 2025, le dépôt et l'évaluation des propositions de projets seront assurées par l'ANR. Néanmoins, les équipes de recherche canadiennes et les autres partenaires de la partie canadienne **peuvent être amenées à fournir** certaines informations au CRSNG, selon ses modalités propres.

Le but du partenariat entre l'ANR et Équipe Canada est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les chercheurs de la France et du Canada est effective².

Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération internationale. Les dates de début et de fin de projet doivent être autant que possible les mêmes pour les partenaires français et canadiens. Pour information, Équipe Canada exige une durée de projet de **36 mois maximum**.

¹ Une équipe française est un partenaire ayant un établissement ou une succursale en France. Veuillez vous référer à la section 4 pour connaître les conditions d'admissibilité de l'équipe canadienne.

² Objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats.

2. AXES DE RECHERCHE

L'objectif de l'accord avec le Canada est de financer la recherche interdisciplinaire sur l'intelligence artificielle, en particulier ciblant :

- l'IA générative
- Sécurité et sûreté de l'IA intégrée

Les projets multidisciplinaires, basés sur de nouvelles méthodes, des concepts innovants et des approches à la fois théoriques et pratiques, incluant une gamme complète de disciplines (sciences naturelles, ingénierie, sciences humaines, sciences sociales, santé) et prenant en compte les considérations éthiques et d'équité en matière de santé, sont fortement encouragés.

L'axe de recherche de l'Appel à projets générique 2025 (AAPG 2025) ouvert à la collaboration bilatérale avec le Canada est E.2 : *Intelligence artificielle et science des données*.

Les attentes canadiennes et les domaines d'intérêt particuliers peuvent être trouvées sur le site du CRSNG : https://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/Joint_Calls-Appels_Collaborative_fra.asp

La proposition de projet doit correspondre à l'axe de recherche scientifique de l'AAPG 2025 et aux axes de recherche de l'Équipe Canada mentionnés ci-dessus.

3. DEPOT DES PROPOSITIONS

Les partenaires français et canadiens doivent préparer un projet scientifique commun. Pour chaque pays, les équipes doivent désigner un **coordinateur ou une coordinatrice scientifique nationale**.e. (Pour le Canada, il s'agirait du chercheur ou de la chercheuse principal.e).

L'ANR prend en charge le dépôt des projets organise l'évaluation pour les deux pays. Veuillez consulter ci-dessous les exigences supplémentaires relatives au volet canadien.

Partenaires français :

Les projets doivent être déposés dans le cadre de l'instrument PRCI « Projets de recherche collaborative – International » de l'appel à projets générique 2025 de l'ANR selon les modalités et le calendrier de celui-ci.

Partenaires canadiens :

Parallèlement à ce qui est susmentionné, le ou la candidat.e principal.e canadien.ne est responsable de déposer une demande simplifiée et tout autre document requis au CRSNG au nom de l'équipe canadienne par l'intermédiaire du système en ligne du CRSNG avant la date limite de présentation des demandes. Une copie de la proposition de projet soumise à l'ANR est également requise. [Tous les documents doivent respecter les normes de présentation et de pièces jointes en ligne du CRSNG](#). La date limite pour soumettre votre demande simplifiée au CRSNG

est prévue pour mars 2025 et dépend de la date limite de l'ANR (voir la section 7). Renseignements sur la date limite et instructions pour préparer et soumettre votre demande au CRSNG seront fournies dans la documentation du programme sur le site Web du CRSNG à ce lien (prévue en Automne 2024): https://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/Joint_Calls-Appels_Collaborative_fra.asp

Il est impératif de consulter les instructions et les exigences relatives aux demandes canadiennes disponibles sur le site du CRSNG (prévu en Automne 2024) :

https://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/Joint_Calls-Appels_Collaborative_fra.asp

3.1. ENREGISTREMENT ANTICIPE DES PROPOSITIONS AUPRES DE L'ANR

La coordinatrice ou le coordinateur scientifique français.e doit obligatoirement **enregistrer son intention de déposer un projet « PRCI »** sur le site de dépôt de l'ANR et ce avant la date limite du **15 octobre 2024** à 17h00 (heure de Paris). **Cet enregistrement est obligatoire** (cf. § B.4. du *Guide de l'AAPG2025*) pour pouvoir participer au processus de sélection. Aucune pré-proposition n'est demandée à cette étape. **Aucune inscription auprès du CRSNG n'est requise.**

Afin d'enregistrer en ligne son intention de déposer un projet PRCI Canada-France, le ou la déposant.e doit compléter le formulaire en ligne dont le contenu est détaillé dans le Guide de l'AAPG 2025 (cf. § B.4.1. *Dépôt d'une pré-proposition (instruments PRC/PRCE/PRME/JCJC) et enregistrement (PRCI)*). Les partenaires étrangers doivent être clairement identifiés dans le formulaire en ligne, y compris le ou la coordinateur.ice scientifique canadien.ne (pour le Canada, il s'agirait du/de la candidat.e principale canadienne).

Une attention particulière doit être portée à la rédaction du résumé (cf. *Guide de l'AAPG 2025*, § B.4) celui-ci ayant pour vocation d'être transmis pour sollicitation des expert.e.s dans le cadre du processus d'évaluation.

Les **partenaires canadien** doivent être clairement identifiés au sein du formulaire en ligne, y compris le partenaire coordinateur canadien. **Il est nécessaire de distinguer** au sein du même formulaire le montant prévisionnel de l'aide demandée par les **partenaires français et les partenaires canadiens** éligibles à leur agence nationale respective.

Attention : en cas d'abandon de participation de partenaire(s) canadiens entre l'enregistrement d'un PRCI et le dépôt d'une proposition détaillée, il ne sera pas possible de modifier l'instrument de financement, les autres instruments de financement (PRC, PRCE, PRME, JCJC) faisant l'objet d'une procédure de sélection en deux étapes.

L'acronyme et le titre du projet fournis à chaque agence **doivent être identiques.**

L'acronyme et le nom du ou de la coordinateur.ice français.e sont définitifs et ne seront pas modifiables lors du dépôt de la proposition détaillée. Idem concernant le choix du comité d'évaluation scientifique (cf. *Guide de l'AAPG2025*, § B.4).

Note : Le nom du ou de la coordinateur.ice scientifique canadien.ne (chercheur.se principal.e) et ceux des membres de l'équipe canadienne peuvent être modifiés entre l'étape d'inscription et l'étape de la proposition complète.

3.2. DEPOT DES PROPOSITIONS DETAILLEES AUPRES DE L'ANR

Les déposantes et déposants français de propositions PRCI s'étant enregistré.e.s avant la date limite du 15 octobre 2024, 17h00 (heure de Paris), seront invité.e.s - sous condition d'éligibilité - à déposer à l'ANR une proposition détaillée, en même temps que les déposantes et déposants ayant choisi les instruments PRC, PRCE, PRME ou JCJC et retenu.e.s à l'issue de la première étape de l'AAPG 2025.

L'ANR recommande fortement la **rédaction en anglais** dans la mesure où des expert.e.s non-francophones peuvent être sollicité.e.s pour l'évaluation. Dans le cas où le document scientifique serait rédigé en français, **une traduction** en anglais pourra être demandée. Le ou la coordinateur.ice français.e est soumis.e aux règles (notamment d'éligibilité) auxquelles doit se soumettre tout coordinateur scientifique national de l'appel à projet générique (cf. *Guide de l'AAPG 2025*, § B.5.2. *Éligibilité des propositions détaillées*).

Les propositions détaillées des PRCI doivent respecter les règles de format et de contenu détaillées dans le texte du Guide de l'AAPG 2025 (cf. § B.5. *Étape 2 : modalités de dépôt et d'évaluation des propositions détaillées*).

Les informations administratives et financières minimum liées aux équipes canadiennes doivent apparaître clairement lors du dépôt de la proposition de projet:

- le nom complet du partenaire³, son sigle et sa catégorie administrative
 - le coordinateur ou la coordinatrice étranger.e⁴ (pour le Canada, il s'agirait de candidat.e principale canadien.ne) et les personnes participantes au projet
 - Les éventuels autres partenaires étrangers et les personnes participantes
- Le montant de l'aide demandé par les partenaires canadiens auprès du CRSNG.

Par ailleurs, il est impératif de renseigner dans le document scientifique :

- **la contribution scientifique des équipes canadiennes;**
- **le détail des données financières par poste de dépenses pour les partenaires canadiens** au même titre que les partenaires français⁵.

³ Partenaire en tant que personne morale

⁴ L'information est indispensable pour le croisement de données avec la CRSNG

⁵ Au regard du sous-critère « *Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet* » du critère 2 « *Organisation et réalisation du projet* », seront évalués les moyens mobilisés et demandés par les partenaires français ET par les partenaires étrangers.

Enfin, il est demandé de présenter sous forme d'un tableau synthétique, pour chaque partenaire, français et canadien (avec le montant indiqué dans chacune des monnaies nationales, et son équivalent en euros):

- le montant total des dépenses ;
- le montant de l'aide demandée à chaque agence de financement (ANR, CRSNG⁶).

Le tableau suivant est à intégrer en préambule du document scientifique de la proposition détaillée comme récapitulatif des personnes impliquées :

Country	University or Institution	Last Name	First Name	Current position	Role in the project	Involvement (person.months)*
				Professor ?	Coordinator ? Task number ?	
				Technician ?	Task number ?	
				PostDoc to be hired in the frame of the project?	Task number ?	

(* à indiquer par rapport à la durée totale du projet)

Attention : en cas d'abandon de participation de partenaire(s) canadiens après le dépôt d'une proposition détaillée, il ne sera pas possible de modifier l'instrument de financement, les autres instruments de financement (PRC, PRCE, PRME, JCJC) faisant l'objet d'une procédure de sélection en deux étapes.

4. ÉLIGIBILITE DES PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Chaque agence se prononce sur l'éligibilité d'un projet **selon ses propres règles**.

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions détaillées en tenant compte à la fois des critères explicités dans le Guide de l'AAPG 2025 (cf. § B.5.2 *Éligibilité des propositions détaillées*) et décrits ci-après :

1) La durée prévisionnelle du projet doit être identique pour les partenaires des deux pays.

Les agences étrangères ayant leurs propres critères d'éligibilité, il est nécessaire d'en prendre connaissance. Les règles d'Équipe Canada peuvent être consultées à l'adresse suivante (prévues en Automne 2024) :

https://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/Joint_Calls-Appels_Collaborative_fra.asp

Équipe Canada procédera à un examen administratif de la demande simplifiée soumise au CRSNG pour s'assurer qu'elle est complète et qu'elle répond à toutes les exigences. Cela comprend l'alignement avec les sujets de recherche spécifiés (et les domaines prioritaires, le cas échéant), les politiques de sécurité de la recherche tel qu'applicable, et [l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le milieu de recherche et de formation](#). Équipe Canada

⁶ Représentant Équipe Canada

vérifiera que les chercheur.ses canadien.nes jouent un rôle actif et approprié et confirmera leur admissibilité au début du processus d'évaluation. Si la demande est incomplète ou si elle ne répond pas à toutes les exigences du programme, elle sera rejetée.

Les membres de l'équipe canadienne doivent s'assurer de répondre aux exigences d'admissibilité décrites dans la documentation du programme sur le site Web du CRSNG et mis en évidence ci-dessous.

Pour qu'une demande soit admissible au Canada :

1. À des fins administratives uniquement, le ou la candidat.e principal.e doit être le ou la chercheur.e canadien.ne qui codirige l'équipe.
2. Le ou la candidat.e principal.e doit être :
 - a. Un ou une chercheur.se universitaire canadien.ne [admissible à recevoir des fonds du CRSNG](#).

OU

- b. [Un ou une chercheur.e indépendant.e](#) nommé.e dans à un poste dans un établissement admissible des IRSC (voir le [Guide d'administration des demandes](#) pour des renseignements sur l'admissibilité et l'échéancier correspondant).
 - o Si le ou la candidat.e principal.e est [un ou une chercheur.e indépendant.e](#) admissible des IRSC, il doit y avoir au moins un candidat.e qui répond aux [critères d'admissibilité du CRSNG](#) au sein de l'équipe canadienne.

Les chercheur.es canadien.nes ne peuvent participer qu'à titre de chercheur.se principal .e ou de candidat.e à une seule proposition, mais peuvent être cocandidat.es ou collaborateur.ices à plusieurs propositions. Les chercheur.ses des collèges qui répondent aux critères d'admissibilité du CRSNG peuvent participer à titre de cocandidat.es ou de collaborateur.ices. Les demandes doivent être présentées à l'ANR et au CRSNG avant les dates limites indiquées. Les demandes présentées à un seul organisme seront rejetées. Chaque équipe canadienne ne doit présenter qu'une seule demande au CRSNG pour sa participation à cet appel. Veuillez vous référer à la section 5 pour connaître les limites de financement.

Tableau récapitulatif des *Critères d'éligibilité spécifiques*⁷

Pays (agences)	Dépôt auprès de l'ANR	Dépôt auprès de l'agence étrangère	Durée	Participation d'entreprises	Autre
Canada (CRSNG)	Oui	copie de la proposition détaillée et demande simplifiée au CRSNG	Durée de projet de 24, 36 mois maximum	ANR éligible , Team Canada : non éligibles pour recevoir des fonds mais peuvent participer/collaborer au projet ⁸	

⁷ Il est nécessaire de prendre connaissance du texte de l'appel dès qu'il est publié par l'agence étrangère pour vérifier l'existence éventuelle de critères spécifiques supplémentaires.

⁸ [Les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche \(science.gc.ca\)](#) peuvent s'appliquer aux propositions impliquant des organisations du secteur privé.

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter l'ensemble des critères d'éligibilité des deux agences de financement.

5. ÉVALUATION

Les projets sont évalués uniquement par l'ANR. Ils sont ainsi évalués suivant les mêmes critères principaux que les projets déposés dans le cadre d'un autre instrument de financement au sein de l'appel à projets générique 2025, avec néanmoins des sous-critères spécifiques à l'instrument PRCI, dont un notamment lié à la capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi (cf. Guide de l'AAPG2025, § B.5.3. *Évaluation des propositions détaillées*).

Concernant le sous-critère « *Adéquation des ressources mises en œuvre et demandées avec les objectifs du projet* » du **Critère 2** « *Organisation et mise en œuvre du projet* », les coordinateur.ices de projets sont informé.es que dans le cadre de la collaboration bilatérale France-Canada, la demande de financement maximale par projet canadien est de 300 000 \$CAN pour un projet de trois ans (la demande annuelle maximale est de 100 000 \$CAN/an) pour soutenir la recherche des candidat.es canadien.nes éligibles. Les candidat.es sont invité.es à soumettre des projets justifiant un financement ANR pour des montants indicatifs de 200 à 250 000 €, y compris pour des projets de recherche fondamentale.

Le CRSNG, au nom d'Équipe Canada, peut proposer des expert.e.s que l'ANR sollicite pour l'évaluation des projets. L'agence canadienne a également accès à toutes les informations relatives au projet et à son évaluation.

À l'issue du processus d'évaluation, l'ANR propose à Équipe Canada une liste classée en ordre de mérite des projets pouvant être financés parmi ceux qui sont sélectionnés dans le cadre du processus de sélection de l'ANR. L'ANR et Équipe Canada valident alors conjointement la liste des projets à financer.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

L'ANR et Équipe Canada financeront les dépenses relatives aux équipes de leur pays respectif **selon leurs propres règles**. Le règlement financier de l'ANR est disponible à l'adresse <https://anr.fr/fr/rf/>

Équipe Canada décidera de l'attribution des fonds de chaque organisme aux équipes de recherche canadiennes retenues. Le CRSNG financera la recherche principalement dans les domaines des sciences naturelles et du génie, tandis que le CRSH soutiendra la recherche principalement dans les domaines des sciences sociales et humaines, et les IRSC soutiendront la recherche principalement dans les domaines de la santé. Toutes les dépenses canadiennes sont

⁹ Financement indicatif correspondant au budget accordé par Équipe Canada. La demande de budget faite à l'ANR doit être adaptée aux objectifs scientifiques du projet au regard du sous-critère « *Adéquation des ressources mises en œuvre et demandées avec les objectifs du projet*. »

assujetties aux principes et aux directives régissant l'utilisation appropriée des fonds de subvention décrits dans [le Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Note : Le financement [du Centre pour la recherche sur la préparation en cas de pandémie et d'urgence sanitaire](#) des IRSC et de [l'Institut des maladies infectieuses et immunitaires](#) des IRSC sera réservé aux propositions misant sur l'application de l'IA dans les domaines de la surveillance, de la modélisation prédictive et de la génomique pour favoriser une préparation et une intervention efficaces en cas d'éventuelles pandémies et autres urgences sanitaires liées aux maladies infectieuses. Le financement de [l'Institut du cancer](#) des IRSC sera réservé aux propositions en lien avec le cancer.

7. CALENDRIER

- Clôture de l'enregistrement des propositions sur le site de l'ANR : 15 octobre 2024 à 17h00 (heure de Paris)
- Clôture du dépôt des propositions détaillées sur le site de l'ANR : fin mars 2025 (*cf. le site de l'AAPG pour consulter les mises à jour du calendrier*)
- Calendrier Équipe Canada : il est impératif de consulter le site du CRSNG concernant les procédures de dépôt des propositions.
- Décision commune et publication des résultats : Octobre 2025 (date indicative)
- Démarrage possible des projets : dernier trimestre 2025 – Janvier 2026 / à adapter selon les contraintes des partenaires étrangers.